

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 mai 2013**

**Point sur les travaux « cœur de village » et attribution de divers travaux**

Les travaux de préparation avant revêtement final de la place et de l'emplacement car + tri sélectif (enlèvement des arbres, pose de bordures...) ont été effectués. Deux devis ont été demandés concernant l'enrobé ; le conseil municipal décide de retenir l'entreprise SOCAFL de Pont de Veyle pour un montant HT de 28 389,50 € pour la place + 6 658,50 € pour l'emplacement car + tri sélectif.

Vu le coût d'une location, une motobineuse d'occasion a été achetée pour un montant de 350 € afin de préparer la terre avant semis de pelouse.

Il est constaté, depuis que les trottoirs sont terminés, que des véhicules stationnent régulièrement sur ceux-ci, obligeant les piétons à marcher sur la chaussée et gênant la visibilité.

En ce qui concerne le Clos des Erables, beaucoup d'habitants ont visité les logements lors des portes ouvertes. Une commission d'attribution aura lieu en mai pour livraison au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Examen d'une proposition Safège pour l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration**

Suite au constat de saturation de la lagune du village, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SAFEGE de Lyon ayant pour objet l'étude de faisabilité pour sa réhabilitation, pour un montant HT de 9 700 €.

**Droit de préemption urbain**

Le conseil municipal est informé de la vente d'une maison d'habitation sise au lotissement « Le Petit Champ », sur une parcelle cadastrée section ZA n°181 de 1 115 m2 et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**Point sur les affaires scolaires (rythmes, transport, associations périscolaires)**

Une première réunion du groupe de travail sur les rythmes scolaires regroupant des parents d'élèves, les présidents d'associations concernées, les enseignants, des élus a eu lieu. Un projet de planning a été élaboré. L'objectif est d'arrêter le projet en fin d'année afin de laisser du temps aux parents ainsi qu'aux associations pour s'organiser. La prochaine réunion aura lieu le 16 mai.

Suite à l'aménagement d'un emplacement pour l'arrêt du car des lycéens au village, il est étudié un nouvel arrêt à cet endroit pour les collégiens. A cette occasion, toutes les lignes desservant le collège seront revues.

Le maire a reçu les responsables de l'association Garderie de Curtafond. Les effectifs diminuant, il est nécessaire d'engager une réflexion en commun afin que le service rendu aux familles perdure.

## **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- est informé de la dédite d'un appartement T3 de 83 m2 habitables et 20 m2 d'annexe donnée au 31 mai 2013
- est informé du souhait du garage Givord d'acquérir le local loué, le bail arrivant à échéance en novembre 2013
- est informé du permis de construire déposé le 23 avril 2013 par Mr et Mme Antoine Surace pour l'extension d'une maison d'habitation au lieudit « Les Mûres »
- est informé de la déclaration préalable déposée :
  - le 8 mars 2013 par Mr Yoan Gallet et Mme Alexandra Mussard pour la modification d'ouvertures au lieudit « Le Village »
  - le 5 avril 2013 par Mr et Mme Christian Montbarbon pour la construction d'une véranda au lieudit « Le Village »
  - le 17 avril 2013 et accordée le 19 avril 2013 à l'Agence Nationale des Energies Nouvelles pour la pose de panneaux photovoltaïques au lieudit « Les Brouilles »
- est informé, conformément à la loi du 16/12/2010 modifiée le 31/12/12, des diverses modalités concernant la répartition des sièges au sein de l'intercommunalité pour le prochain mandat, le conseil communautaire, après concertation, se prononçant pour la représentation à la plus forte moyenne, soit 7 communes à 1 siège, 4 à 2 sièges, 1 à 3 sièges, 1 à 4 sièges et 1 à 6 sièges. Dans le cas où l'augmentation de 25 % des sièges serait appliquée, le conseil municipal se prononce pour l'attribution des 7 sièges supplémentaires aux 7 communes qui n'ont qu'1 seul siège.
- se félicite de l'importante progression des connexions au site internet de la commune
- entend le bilan de la réunion de la commission « agriculture durable » de la Communauté de Communes
- autorise le maire à ester en justice
- est informé que le commissaire enquêteur, nommé suite à l'enquête publique concernant la révision du PLU, a remis son rapport ce jour.